# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

# DU 06 JUILLET 2026

**_____**

L'an **deux-mille-vingt-six**, le **06 juillet**, à **dix-huit heures trente** les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **1er juillet 2026**
Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **12**, Votants : **14**

*Présent(e)s :* **GEOFFROID V. ; BREUIL J-L. ; CESSAC J-B. ; MAGNE A-P. ; MOREAU C. ; LASSERRE M. ; ANIBALLE S. ; HAMELIN J. ; BURSON M. ; BERTHELOT P. ; PUJAL G. ; RENAUDIE N.**
*Excusé(e)s :* **DELPIT M. ; FEYREDIE L. ; DELPIT G. ; ESPIAUT E.; BARCONNIERE D. ; FARINOTTI C. ; DE VIDO M-P.**

**Procuration de Lydie Feyredie à Nadine Renaudie, de Marie-Pierre De Vido à Vincent Geoffroid.**
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. BREUIL Jean-Louis est désigné secrétaire de séance.

**Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.**

**ORDRE DU JOUR**
1/ Retour et gestion de canicules
2/ Point sur les travaux de Coly et avenant
3/ Analyse des offres pour le projet d'aire d'accueil vélos
4/ Demande au sujet d'un chemin rural à Brégégère
5/ Bilan du Mai communal
6/ Bilans des différentes commissions
7/ Programmation estivale
8/Divers

Le maire propose avant de démarrer de rajouter un point à l'ordre du jour : la vente de la maison dite « Chevalier », le Conseil Municipal accepte, ce sera le point 9/.

**Le Conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal de la séance précédente avant de commencer à traiter les points inscrits à l'ordre du jour.**

## 1/ Retour et gestion de canicules

Martine Lasserre a mis à jour avec le secrétariat la liste des personnes à contacter en cas de canicule puisque la préfecture a arrêté au 06/07/2026 que cette liste devait concerner les personnes de plus de 75 ans et les personnes à risques. Les personnes de plus de 75 ans ont été identifiées à l'aide des listes électorales. Pour les personnes dites « à risque », ne connaissant pas le dossier médical des administrés, il conviendrait de proposer aux habitants dans des informations municipales, la possibilité de s'inscrire sur la liste, sur la base d'une démarche volontaire de leur part.
Le conseil municipal passe en revue la liste des personnes inscrites sur le fichier du plan canicule et détermine les personnes isolées (sans famille ou voisins pour prendre des nouvelles) et détermine qui parmi les élus les contactera pour voir s'ils ont des besoins liés à la canicule et leur faire les recommandations d'usage.

Le Conseil municipal énonce des idées dans le cadre d'une réflexion autour de la canicule pour le présent et le futur :

- Planter des arbres et des plantes grimpantes
- Mettre à disposition des lieux climatisés et l'abbaye.
- Equiper les bâtiments publics de volets.
- Questionnement au sujet du revêtement de sol autour du séchoir à tabac.
- Corine présente un matériau : la laine de yourte

Des dépôts sauvages à Lasserre et Route de Brégégère ont été ramassés par les agents des espaces verts.

**2/ Point sur les travaux de Coly et avenant**

Bon avancement des travaux mais il est nécessaire de prendre quelques délibérations :

►Le Maire indique que le bureau d'étude DEJANTE a fait passer un avenant intégrant des prestations complémentaires jugées nécessaires en réunion de chantier :

- Raccordement en eau et borne électrique sur la place Jean Mallet pour 9 093.08€ HT soit 10 911.70€ TTC
- Fourniture et pose de potelets en bordure des passages piétons pour 4 370.00€ HT soit 5 244.00€ TTC

L'avenant n° 1 s'élève à 13 463.08€ HT (uniquement sur la tranche ferme en cours) soit 16 155.70€ TTC.
Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer cet avenant et les devis y afférant.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 de 13 463.08€ HT soit 16 155.70€ TTC relatif aux travaux détaillés ci-dessus.

►Le Maire indique que le bureau d'étude DEJANTE a fait passer un ordre de service à signer pour prolonger les travaux de 26 jours avec une date de fin de travaux prévue le 07/08/2026 à cause des intempéries et des travaux supplémentaires. Cet ordre de service est émis sans reconnaissance de responsabilité ni droit à indemnisation. Les incidences financières éventuelles seront appréciées conformément aux stipulations contractuelles. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer l'ordre de service de prolongation.

►Le Maire indique que le bureau d'étude DEJANTE a fait passer un ordre de service à signer pour démarrer une partie de la phase 1 optionnelle, « la route départementale en traverse hyper centre » pour 38 039€ HT soit 45 646.80€ TTC qui prévoit la réfection de la chaussée après les travaux de la phase 1 ferme.
Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour valider cette option et l'autoriser à signer l'ordre de service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE la tranche optionnelle concernant la réfection de la chaussée route départementale en traverse hyper centre (une partie de la phase 1 optionnelle).
AUTORISE le Maire à signer l'ordre de service s'y rapportant.

Il va falloir revoir le parking rue Tournante.

Le goudronnage doit avoir lieu fin juillet. La route sera fermée pour qu'il n'y ait pas de raccords. Les riverains seront prévenus.

**3/ Analyse des offres pour le projet d'aire d'accueil vélos**

Le Maire présente le tableau comparatif des offres préparé par l'architecte Rémi Leyris pour le projet d'aire d'accueil vélos et bornes de recharges et indique au Conseil Municipal qu'il faut choisir une entreprise par lot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de retenir les entreprises les moins-disantes,

Pour le lot 1 maçonnerie/gros-oeuvre – **Reporte son choix** car les offres présentées ne sont pas comparables en termes de prestations proposées.

Pour le lot 2 charpente bois – **décide de retenir** l'entreprise Dylan Delpit qui a obtenu la note de 10/10 contre l'entreprise Lavergne qui a obtenu 9.03/10.

Pour le lot 3 Couverture/ zinguerie – **décide de retenir** l'entreprise Dylan Delpit qui a obtenu 10/10 contre 9.08/10 pour l'entreprise Bouyssou couverture.

Pour le lot 4 menuiseries bois – **décide de retenir** l'entreprise Espitbois qui a obtenu la note de 10/10 contre 8.17/10 pour l'entreprise Lavergne.

Pour le lot 5 plomberie sanitaires / chauffage – **décide de retenir** l'entreprise Domo 24 qui a obtenu la note de 10/10 contre 7.34/10 pour Tremouille et fils.
Pour le lot 6 plâtrerie – **décide de retenir** l'entreprise Guilherme frères qui a obtenu la note de 10/10 contre 8/10 pour El Colombey Paul.

Pour le lot 7 Electricité – **décide de retenir** l'entreprise Domo 24 qui a obtenu la note de 10/10 contre 9.52/10 pour EMSL.

Pour le lot 8 carrelage et faïence – **décide de retenir** l'entreprise De Sousa fils EURL qui a obtenu la note de 10/10 contre 8.34/10 pour Guilherme frères.

Pour le lot 9 peinture – **décide de retenir** l'entreprise Ets Guilherme frères qui a obtenu la note de 10/10 contre 8.16/10 pour El Colombey Paul.

**4/ Demande au sujet d'un chemin rural à Brégégère**

Le demandeur souhaite vendre sa maison mais le chemin rural passe dans la cour. Il voudrait acquérir le chemin. Le Maire explique la procédure qui consiste pour le Conseil Municipal à formuler un avis, si l'avis est favorable, une enquête publique est organisée au terme de laquelle le commissaire enquêteur formule un avis. Le Maire propose dans un premier temps d'aller voir sur place avec le premier adjoint.

**5/ Bilan du Mai communal**

Très bonne journée.

**6/ Bilan des différentes commissions**

- Commission projets : Elsa va bientôt ouvrir la taverne médiévale. La porte qui va vers le dortoir doit être fermée mais questionnement sur la sécurité incendie. Le Maire va se renseigner.
- Commission petite enfance :
  → courrier de la future assistante maternelle qui projette de rejoindre Estelle en Septembre et qui a listé des travaux qui lui semble nécessaire. Parmi ces différents points, un certain nombre sont à la charge du locataire. Jean-Louis BREUIL et Nadine Renaudie vont rencontrer Estelle pour faire un point.
  → Le dernier conseil d'école a eu lieu en juin, un nouvel élève va arriver avec un certain nombre de difficultés médicales. Décision d'une réunion après chaque conseil d'école pour faire le point sur les demandes et les sujets abordés.
  → Pour la bibliothèque Emma Espiaut a des projets d'animations.
  → L'onglet « jeune » du site internet est à remettre à jour.
  → Le city park sera bientôt terminé. La porte d'accès n'est actuellement pas fermée.

- Commission communication : Les infos municipales ont été distribuées depuis une semaine avec le livret des animations de l'été. Il faudra mettre une affiche sur le terrain de tennis pour indiquer qu'il sera fermé pour le mois de juillet.
-

**7/ Programmation estivale**

Tout est bien programmé en espérant qu'il n'y ait pas d'arrêté de la préfecture obligeant annuler des manifestations.

**9/ Vente de la maison « chevalier » (point rajouté à l'ordre du jour en début de réunion)**

Le Maire propose de donner le mandat à ORPI Terrasson pour faire visiter la maison dite « chevalier » cadastrée section A parcelle 497 (sauf 497pD de 27m2 vendus à Mme Guillemat en 2024 mais incluant par contre, section A n° 496pB de 5m2 correspondant au chemin d'accès acheté en 2024 à Mme Guillemat) et pour trouver un acheteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTE de donner mandat à ORPI Terrasson pour faire visiter la maison « chevalier » ainsi que son chemin d'accès et trouver des acheteurs. Les propositions seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

**8/ Divers**

- Muriel rapporte un problème rencontré par des habitants âgés qui ne peuvent pas amener leur poubelle à pied aux containers.
- Eglise à laisser ouverte les soirs de marché.
- Message du 3ème lieu concernant les travaux d'après cambriolage et les travaux du bourg, ils voudraient savoir si une indemnisation est prévue par la mairie à cause des travaux. Concernant les réparations, ça avance et aucune indemnisation n'est prévue dans le cadre des travaux de voirie du bourg, par contre en principe les assurances le prévoient.

- La préfecture a envoyé un mail pour savoir si nous voulions changer l'emplacement des bureaux de vote. Pour Coly il sera déplacé de la mairie à la salle de convivialité.
- Trous à Lasserre à boucher.
- Organisation des services espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

**OBSERVATIONS** **Le Maire,**

**Signatures du Conseil**

**V. GEOFFROID**